

une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), 60 % en 2017/2018 et 70% en 2018/2019. Les élèves de troisième n'ayant pas bénéficié de la formation au PSC1 recevront une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ainsi dès cette année scolaire, 100 % des élèves auront reçu soit une formation au PSC1 soit une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Pour conduire ces formations, les chefs d'établissement s'assurent de la mise en place dans leur collège d'une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou au moins d'un module de deux heures aux gestes qui sauvent (GQS). Les chargés académiques du dossier secourisme accompagnent les chefs d'établissement pour la mise en œuvre de cette formation. Les formateurs aux GQS sont soit des formateurs en PSC, soit des formateurs SST, soit des formateurs PS, à jour de formation continue dans tous les cas.

Les préfets peuvent également apporter un appui pour accompagner le déploiement de l'apprentissage des premiers secours (PSC1 et GQS) au travers de la mobilisation des associations membres du conseil départemental de sécurité civile. À cet effet, une rencontre entre le préfet et l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale intervient au cours du premier trimestre de l'année scolaire, notamment afin de faire le point sur les ressources, tant humaines que financières et logistiques, mobilisables pour ces formations.

**Fonder la politique de sensibilisation au secourisme sur la formation des personnels de l'éducation nationale**  
Les plans académiques de formation (PAF) accompagnent le déploiement de la sensibilisation aux GQS, en veillant notamment à intégrer des actions de formation des formateurs.

Le plan national de formation (PNF), dont les priorités sont présentées dans la circulaire n° 2016-052 du 25 mars 2016, comporte différentes actions à même d'accompagner l'effort de formation réalisé en académie. Elles visent, en premier lieu, la consolidation et l'actualisation des contenus pour les formateurs en fonctions, ainsi que l'élargissement du vivier de formateurs. Un séminaire des chargés académiques du dossier secourisme est également prévu afin que le cadre national de mise en œuvre de la politique en matière de sensibilisation au secourisme soit partagé par l'ensemble des acteurs qui en assure la déclinaison en académie.

Un suivi qualitatif et quantitatif des actions accomplies en matière de sensibilisation au secourisme sera effectué chaque année au niveau académique. Il sera synthétisé et partagé entre les deux ministères.

Nous comptons sur la mobilisation des autorités préfectorales et académiques pour que les objectifs fixés puissent être réalisés et participent à faire de la sécurité civile une culture partagée et un élément essentiel pour la réactivité de la communauté éducative en cas de crise.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Najat Vallaud-Belkacem

Le ministre de l'intérieur  
Bernard Cazeneuve